Régie de l'énergie Québec
Bureau du secrétaire

Montréal, le 3 février 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Dominique Neuman, LL.B.
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, local Kwavnick
Montréal (Québec) H3G 1L7

OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2023-2032 du Distributeur
Dossier Régie R-4210-2022

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la correspondance du RTIEÉ en date du 2 février 2023 dans le dossier susmentionné.

Elle invite le RTIEÉ à prendre connaissance de la décision D-2023-011. La Régie est d'avis que les deux phases prévues actuellement permettront une étude « graduelle et nuancée » de la demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2023-2032 du Distributeur.

Tel que précisé dans cette décision au paragraphe 49, le Distributeur devra amender sa preuve dans les meilleurs délais en fonction de sa stratégie d'acquisition des approvisionnements additionnels requis en énergie et en puissance. Au terme de ce dépôt, la Régie fixera un calendrier de traitement pour la phase 2 du dossier.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

Place Victoria, Case postale 001
800, rue du Square-Victoria
41e étage, bureau 4125
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452
Sans frais : 1 888-873-2452
Télécopie : 514 873-2070
www.regie-energie.qc.ca